

Agen, le 23 janvier 2026

Mesdames et Messieurs les membres
du Comité Syndical de TE 47

N/Réf : D2026 / JUR / MP – 0052

Contact : Service Juridique

Marion Palaze

05 53 47 94 36

Objet : Comité Syndical – Convocation

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous demander d'assister à la réunion du **COMITÉ SYNDICAL** - dont vous trouverez ci-joint l'ordre du jour et la note explicative de synthèse - qui se tiendra le :

LUNDI 2 FEVRIER 2026 à 9H30,
à la salle de réunion de TE 47
26 rue Diderot – 47000 AGEN

Sachant que pour ouvrir la séance, le quorum doit être **IMPERATIVEMENT** atteint,
(minimum de 30 délégués présents), votre participation à cette réunion est indispensable.
Le nombre de pouvoirs n'est pas pris en compte dans le quorum.

En cas d'empêchement :

- ✚ Si vous faites partie d'une **commune urbaine**, vous voudrez bien :
 - ➡ prévenir votre suppléant pour qu'il participe à la réunion en votre lieu et place,
 - ➡ lui transmettre les documents relatifs à cette réunion.
- ✚ Si vous faites partie d'une **CTE (Commission Territoriale d'Energie)**, vous voudrez bien :
 - ➡ donner pouvoir à un autre délégué du Comité.

Un même délégué ne peut être porteur que d'un seul pouvoir.

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.



LE PRÉSIDENT,

Jean-Marc CAUSSE

POUVOIR DE DÉLÉGATION

Je soussigné(e)

Délégué(e) de la CTE de (ou de la commune de) :

au COMITÉ SYNDICAL de TE 47, dûment convoqué(e) pour assister à la réunion qui se déroulera le :

**LUNDI 2 FEVRIER 2026 à 9H30,
à la salle de réunion de TE 47
26 rue Diderot – 47000 AGEN**

étant dans l'impossibilité d'assister à la réunion, donne pouvoir à

Madame ou Monsieur Délégué(e) du Comité,

pour me représenter et prendre toutes les décisions en mes lieu et place.

Signature

**RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL
DU 2 FEVRIER 2026**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal du comité précédent
- Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Motion de Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne pour réaffirmer la nécessité de maintenir l'organisation des services publics de réseaux à l'échelon territorial le plus pertinent en termes d'efficacité, de proximité et de solidarité

I. AFFAIRES GENERALES

- I.1. Compte-rendu des délégations accordées au Président
- I.2. Compte-rendu des délégations accordées au Bureau Syndical
- I.3. Changement d'adresse du siège social de TE 47
- I.4. Modification du règlement des élections

II. COMPETENCES OPTIONNELLES

- II.1. Approbation des transferts de compétences optionnelles demandés par des communes membres

III. AFFAIRES BUDGETAIRES

- III.1. Débat d'Orientations Budgétaires
- III.2. Réalisation d'un prêt au moyen d'une convention Intracting d'avance remboursable d'un montant total de 1 197 225 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour le financement de la rénovation thermique globale de 10 écoles en Lot-et-Garonne

IV. CONVENTIONS

- IV.1. Convention annuelle de mécénat entre TE 47 et Electriciens Sans Frontières pour subventionner un projet au Congo Brazaville
- IV.2. Convention de partenariat entre TE 47 et Au Fil des Séounes dans le cadre du Programme Libellule

V. RESSOURCE HUMAINES

- V.1. Création d'un Comité Social Territorial

VI. SEM AVERGIES

- VI.1. Participation de AVERGIES à un GIE créé par ENR64
- VI.2. Augmentation du plafond d'apport en compte courant d'associé par AVERGIES à la SAS BIOGAZ MONFLANQUIN